

Image not found or type unknown



mariage sous le regime de la separation de bien : divorce

Par **chiss**, le 14/01/2023 à 14:38

dois je payer une pension ou une indemnité en étant sous le régime de la séparation de bien. propriétaire d'une maison à mon nom dois je verser une partie à mon ex femme?

Par **Marck.ESP**, le 14/01/2023 à 16:06

Bienvenue et BONJOUR (relire les CGU svp...

Pension alimentaire: avez vous un ou des enfants ?

Votre bien propre reste propre...

En revanche, une prestation compensatoire peut être à verser, c'est une indemnité financière qui permet à compenser la différence de niveau de vie causée par le divorce

Par **chiss**, le 14/01/2023 à 16:58

Merci pour votre réponse

De quel montant peut être cette compensation?

est elle obligatoire?

qui décide si oui ou non elle doit être versée?

Je compte laisser la voiture, d'une valeur d'environ 18000 euros à mon épouse sachant qu'elle est à mon nom et que nous n'avons qu'une voiture. Ce sera un divorce à l'amiable.

Par **Marck.ESP**, le 14/01/2023 à 17:59

C'est le juge qui statue sur ce sujet.

Par **youris**, le **14/01/2023** à **18:19**

bonjour,

voir ce lien sur la prestation compensatoire :

[la prestation compensatoire](#)

salutations